

Compte-rendu de la Commission Culturelle du 3 septembre 2008

Présents : Mesdames et Messieurs ROHBACHER, MACIOTTA, MOREAU, BARBIER, DIETSCH, LEVASSEUR, MOURTON, DAVINI, BOUCHER, KAIZER, HIRTZBERGER, GOTTINI, GUBIOTTI, HIRSCH, MUSATO et FORTUNAT.

Absents : Mesdames et Messieurs CARON, AGOGUE, BRAUN, BELLARIA et ZAGLIA.

Excusés : Mesdames et Messieurs PRIBYL, VANDERBOSSE, KUSIOR et GIRARDIN.

Invité : Monsieur TOVANY.

I- Renouveau des conventions pour la mise en œuvre d'ateliers de pratique théâtrale :

Depuis plusieurs années, la collectivité organise un atelier destiné aux enfants (8-11 ans) avec le Théâtre du Paradis et un atelier en direction de jeunes handicapés en partenariat avec l'IME de Briey et la compagnie de l'Escabelle. Ces ateliers sont régis par une convention qu'il convient de renouveler pour la saison 2008-2009.

II- Convention d'application de la convention de résidence de la compagnie Roland furieux « Pour l'action culturelle, la sensibilisation et la formation » :

La compagnie Roland furieux est accueillie en résidence pendant trois ans (2008-2010), période durant laquelle l'équipe artistique et l'Action Culturelle de la collectivité développent un programme d'activités qui concerne la création et la diffusion artistiques, la sensibilisation et la formation. Cette convention d'application définit un projet global de sensibilisation et d'action culturelle et les modalités financières de sa mise en œuvre.

III- Convention de résidence avec la compagnie Pseudonymo :

Dans le cadre des activités de création et d'accompagnement des expériences artistiques, la création du spectacle *Imomushi*, mise en scène David Girondin Moab, bénéficie d'un soutien financier et logistique de la Communauté de Communes. Accueillie en résidence durant cette saison, la compagnie débutera les répétitions du spectacle à l'Espace Culturel Saint Pierremont. Le spectacle sera

présenté au public en mai 2009. La convention fixe les apports financiers de la collectivité dans le projet (coproduction et transport du matériel et de l'équipe durant les répétitions).

Parallèlement, des actions d'éducation artistique menées par Pseudonymo en direction des écoles primaires sont en cours de définition. La convention proposée inscrit donc en option le règlement d'un ensemble d'heures d'interventions artistiques dans les établissements scolaires qui s'engageraient dans un projet.

IV- Présentation d'un chantier de définition d'un outil gestion pour le développement du spectacle vivant :

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique culturelle publique pour le spectacle vivant. Cette politique présentée dans le texte « Propositions à quatre ans pour le développement du spectacle vivant 2006-2009 » a permis au service d'action culturelle de la collectivité de mettre en œuvre un projet à quatre ans. Cette démarche fait l'objet d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes, l'Etat, la Région et le Département.

Cette expérimentation des contractualisations s'est effectuée dans le cadre des travaux des Conférences Régionales des Arts et de la Culture en Lorraine.

Aujourd'hui, au regard des objectifs politiques de la Communauté de Communes et des modalités de mises en œuvre du projet d'activités et de fonctionnement dans le cadre d'un mode de gestion en régie directe, des contraintes de différentes natures pèsent sur le projet, elles freinent sa structuration et la réalisation des objectifs d'améliorations définis dans la contractualisation.

La collectivité désire procéder à la définition d'un outil de gestion du spectacle vivant adapté au projet qu'elle développe. Pour cela, elle souhaite mener en coopération avec ARTECA un chantier qui lui permette d'identifier un mode de gestion pertinent, d'en valider politiquement le choix et le cas échéant de procéder au processus de transition d'une régie directe vers une nouvelle entité.

V- Questions diverses:

La réunion s'achève par la présentation des spectacles de la nouvelle saison.